

L'hon. M. BELAND: La cocaïne et la morphine.

L'hon. H. H. STEVENS: Ces produits viennent surtout d'Allemagne, bien que la France en fournisse une certaine partie.

L'hon. M. BELAND: En effet.

L'hon. H. H. STEVENS: Ce sont les deux principales sources d'approvisionnement. Je crois que le Canada pourrait, à bon droit, prendre les premières mesures en vue d'empêcher les exploitations de drogues en général de ces pays en Canada, sous réserve de règlements très sévères. C'est l'Allemagne qui est la plus coupable à cet égard. J'ignore si le gouvernement allemand a délibérément toléré l'exportation de ces drogues, mais elle a montré peu de souci, et à mon sens, nous pouvions fort bien faire de sérieuses représentations non seulement à l'Allemagne, mais encore à tous les autres pays qui ont pris part à cette convention internationale, dont le but était d'exercer sur l'exportation de ces drogues la surveillance la plus efficace possible.

En réalité, je crois que le ministre tombera d'accord avec moi quand je dirai que si nous pouvions régler efficacement la fabrication et l'exportation de ces drogues, nous ferions un grand pas vers la solution du problème.

L'Inde et la Chine sont incontestablement des sources d'approvisionnement. L'ancien gouvernement de la Chine, à Pékin, était pour nous un allié très sympathique dans le contrôle des exportations de l'opium, mais je crains que ce que nous pourrions appeler le véritable gouvernement, c'est-à-dire, l'administration de Canton ne s'efforce guère de réprimer sur ces exportations, du moins, autant que nous pouvons le savoir. Non seulement le Canada, mais encore les autres pays signataires du traité devraient restreindre, mais s'il se peut, supprimer la fabrication et l'exportation des drogues.

L'hon. M. MANION: Avant que le ministre ne réponde aux observations de mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens), puis-je ajouter quelques mots? Mon honorable ami—était-ce parce qu'il n'avait pas sous la main les documents voulus?—a exprimé son opinion un peu différemment qu'il désirait réellement le faire, car, en somme—et le ministre le sait bien—la morphine surtout, de même que la cocaïne, dans une mesure moins grande, sont

[L'hon. M. Stevens.]

des drogues très utiles, si on en fait un usage convenable.

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. MANION: Il n'y a peut-être pas un narcotique qui, d'une façon générale, soit plus utile que l'opium et les produits qui en dérivent, et je suppose que mon honorable ami suggère en réalité qu'on interdise l'exportation illégitime...

L'hon. M. STEVENS: Certainement.

L'hon. M. MANION:... car s'il s'agissait de l'exportation légitime de narcotiques venant de ces pays, cela pourrait déranger énormément la médecine. Si j'ai bien compris, le danger vient réellement de l'entrée en fraude de ces narcotiques, et si on pouvait trouver une méthode qui, au lieu d'interdire, permettrait de faire consigner strictement ces exportations, les fiches pourraient être remises aux inspecteurs des douanes qui les transmettraient à leur tour aux agents du département; on arriverait alors au même résultat. Quant à l'idée de déporter les colporteurs de ces narcotiques, je la trouve excellente.

L'hon. M. BELAND: Le comité aura une idée de la mesure dans laquelle le commerce légitime des narcotiques a diminué chez nous, quand je lui aurai communiqué les chiffres relatifs à l'importation de la cocaïne en 1919, 1920 et 1921. En 1919, on en a importé 12,000 onces; en 1920, 6,900 onces et en 1921, seulement 3,300 onces. Donc depuis trois ans les importations légitimes sont descendues de 12,000 à 3,000 onces. Il en est de même pour la morphine et l'opium. Une des raisons pour lesquelles il se fait une plus grande consommation de ces narcotiques, est qu'ils se vendent bien moins cher dans le commerce illicite. Depuis trois ou quatre ans, on applique la loi si rigoureusement que les gens qui s'adonnent aux narcotiques ne peuvent plus se les procurer aussi facilement qu'autrefois, et le comité comprendra que la consommation a augmenté du fait que ces mêmes narcotiques sont vendus clandestinement à meilleur marché.

Je concours en grande partie dans les remarques de mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens) au sujet de la déportation. On comprendra que si les Chinois, qui font un commerce illicite de narcotiques et surtout d'opium, étaient déportés, les autres hésiteraient à courir le même risque, et cela aurait pour effet de restreindre énormément le trafic. C'est une